L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 15 OCTOBRE.

Représentation au bénéfice DE MADEMOISELLE DEJAZET.

Paris, 29 septembre.

Hier a eu lieu, au théâtre de l'Opéra, la représentation au bénéfice et en l'honneur de Mlle Déjazet.

Adressons tout d'abord nos félicitations aux organisateurs de cette représentation. Grâce à leur intelligente initiative et au zèle qu'ils ont apporté pour rendre cette solennité littéraire digne de la bénéficiaire, "Frétillon ne montra pas sans cotillon," et nos confrères du *Gaulois*, à qui revient l'honneur de la soirée, auront donné tort aux prévisions du chansonnier.

Le public parisien et tous les artistes de nos principaux théâtres ont répondu avec un empressement remarquable à l'appel qui leur avait été adressé.

Paris volage n'est pas oublieux; et il suffit d'évoquer un souvenir de gloire, de lui indiquer une bonne action à accomplir, une injustice à réparer, pour qu'aussitôt tous les dévouements s'éveillent et que chacun apporte son obole ou jette sa couronne.

L'obole a été généreuse, et le bénéfice de Déjazet s'élève déjà à plus de 80,000 fr., quant aux couronnes, la reine de la chanson les a vues s'entasser autour d'elle, et sa main, qui effeuillait jadis si gaillardement les roses de la vie, non sans se piquer parfois aux épines, sa main aujourd'hui un peu tremblante n'était plus assez forte pour porter toutes les fleurs qui lui ont été adressées.

A ce nom de Déjazet tous ceux qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont applaudi à ses chansons, sentirent le passé se réveiller, leur rapportant des images un peu oubliées, des souvenirs à moitié éteints. Sous la voix chevrotante de Mlle Déjazet, combien sont revenus pour retrouver comme un écho près de se briser, mais toujours vivant, de leurs gaietés d'autrefois et de leurs refrains joyeux du temps jadis. Ceux qui n'avaient pas applaudi Mlle Déjazet à l'époque de ses triomphes, avaient tous entendu vanter son esprit sémillant, sa grâce charmante, cette bouche toujours ouverte pour laisser tomber des chansons, ce cœur et cette âme d'une artiste qui ne s'était jamais refusée à rendre service à ceux qui avaient besoin de son concours et imploraient sa charité.

L'âge est venu; Mlle Déjazet, à soixante-dix huit ans, commençait à sentir, dit-on, le besoin; trop insouciante de l'avenir, elle avait prodigué sa fortune, jeté ses chansons à tous les échos, et égrené son rire sur tous les théâtres; pouvait-on lui demander de mettre en réserve, pour les heures de la vieillesse, quelque peu de ses gains? Elle chantait et savait bien que tous ceux qui avaient ri aux accents de sa jeunesse et fredonné les refrains de ses chansons, tiendraient un jour à s'acquitter de tout ce qu'elle leur avait si généreusement donné.

L'espérance de Déjazet n'a pas été déçue; à peine la représentation était-elle annoncée que le public accourait et que tous les artistes parisiens, les plus grands comme les plus humbles, tenaient à honneur de s'associer à cette solennité artistique.

Le programme, composé avec beaucoup de soin, offrait à presque tous les théâtres de Paris l'occasion de produire quelques-uns de leurs meilleurs et de leurs plus aimés artistes; ceux qui n'avaient pu obtenir un rôle avaient réclamé qu'on leur permît de paraître sur la scène, pour donner à Déjazet un témoignage de sympathie et faire à celle qui fut leur reine un accompagnement digne de sa réputation et de son mérite.

Nous n'avons que des éloges à adresser aux artistes qui ont paru dans cette représentation. L'entrée de Déjazet, dans le rôle de Garat, a été triomphale: la salle entière s'est levée pour l'acclamer. Autour d'elle, sous des personnages muets ou ayant à peine quelques phrases à prononcer, on reconnaissait et on applaudissait Roger, Frédérick-Lemaître, Bouffé, Laferrière, Monjauze, Mme Ugalde, Céline Montaland, Schneider. Il faudrait citer tout ce que les théâtres de Paris renferment de grands comédiens et de charmantes actrices.

Déjazet avait retrouvé pour chanter les refrains de *Garat* une partie de cette voix si sympathique et si charmante; l'organe, qui lui fait parfois défaut, ne nous empêchait pas de saisir les nuances si délicates qu'elle apporte dans la façon de détailler son rôle, et c'est avec les applaudissements enthousiastes du public de la salle et de ses camarades de la scène que le rideau est tombé sur le triomphe de *Monsieur Garat*.

Nous ne pouvons suivre dans tous ses détails le riche programme de la représentation; signalons l'admirable façon dont a été exécuté le trio de Guillaume Tell par les trois célèbres chanteurs: Faure, Tamberlick et Belval; rappelés par le public, ces grands artistes ont dû recommencer le trio, et si l'on n'avait écouté que le goût des auditeurs, MM. Faure, Tamberlick et Belval ne se seraient jamais tus; n'oublions pas Judic et sa chansonnette: "Si c'était moi!" La présence de Déjazet semblait avoir inspiré la charmante diseuse, qui n'a jamais été plus fine et plus charmante.

Mais l'heure marchait; on ne pouvait faire bisser tant de morceaux que l'on aurait eu cependant tant d'envie d'entendre et d'applaudir deux fois.

La représentation s'est terminée par une cérémonie sans exemple, croyons-nous, dans l'histoire de notre théâtre; entourée de quelques-unes des plus jeunes actrices de Paris, Déjazet a chanté "la Lisette de Béranger," la charmante chanson de F. Bérat; alors a commencé le défilé de tous les artistes de la capitale; ils étaient tous venus dans le costume des pièces représentées en ce moment; ils étaient tous là, conduits et accompagnés par les plus illustres de ceux que nos pères ont applaudis, et dont la gloire n'est pas oubliée.

C'est au milieu d'une acclamation unanime que l'on a accueilli Bouffé, Frédérick-Lemaître, Roger et Duprez, déposant des couronnes aux pieds de Déjazet; cette pauvre vieille artiste ne pouvait retenir ses larmes; ses mains tremblaient. Se soulevant de son fauteuil, elle embrassait tous ces vieux compagnons qui l'avaient connue dans sa gloire, qui avaient partagé avec elle les ovations du passé et qui se retrouvaient aujourd'hui autour d'elle, venus là pour fêter sa vieillesse et célébrer sa gloire.

M. Domaine a dit alors une poésie fort applaudie de M. Jolivet; en voici quelques passages:

C'est le jubilé des grands jours,
Un doux parfum de leur printemps,
Un écho des heures légères
Un lambeau d'or de leurs vingt ans.

L'âge austère a ses privilèges
Venez, jeunes gens, d'autrefois.
De son front écartez les neiges.
Je la retiens à sons vos doigts.

Je la revois légère, accorte,
Avec ses sourires vainqueurs
Celle qui pendant [illegible] qu'importe!
Brûla les planches et les cœurs.

Et c'est toujours elle quand même!
Droit devant soi chassant l'ennui,
De l'esprit français c'est l'emblème;
Son art ne mourra qu'avec lui.

Elle a déjà, comme un trophée,
Son cortège d'amis constants
Déjazet, toujours une jeune fée,
Nul ne l'oubliera, sauf le temps!

Après Domaine, et pour terminer la solennité, M. Anatole Lionnet a chanté avec une grâce exquise une charmante chanson de M. Grangé, hommage de la société du Caveau à la reine des chansons; voici cette chanson, qui a été fort applaudie:

Lorsque, ce soir, une foule idolâtre
D'un art charmant et vrai comme au début,
A Déjazet, la reine du théâtre,
Vient, en bravos, de payer son tribut,
Toi dont la voix rajeunit et [illegible]
De vieux refrains que nous applaudissons,
Ah! permets nous d'offrir une couronne
A Déjazet, la reine des chansons!

Oui, la chanson par toi renaît et brille,
Elle te doit son joyeux aiguillon;
De Béranger n'es-tu donc pas la fille,
De par Lisette et de par Frétillon?
Ce chansonnier, dont l'éclat t'environne,
Jadis charmé par tes airs et façons,
Mit sur ton front un baiser pour couronne,
En te nommant la reine des chansons.

Autour de toi ce public, qui s'empresse,
A ton appel, répond avec chaleur;
A ton talent, l'hommage qu'il adresse
Est à la fois un hommage à ton cœur.
Aux malheureux, toujours utile et bonne,
De charité tu donnas des leçons....
Pour ajouter des fleurs à ta couronne,
Longtemps, encor, redis-nous les chansons.

Tout était terminé. Le rideau est tombé sur ce dernier triomphe de Mlle Déjazet, qui a dignement couronné une carrière artistique aussi longue qu'illustre.

Que dirons-nous de la salle et du public qui la remplissait? Tout ce que Paris compte d'amateurs épris de ces fêtes artistiques se trouvait là.

En dehors de tout le monde de la littérature et de la presse, citons au courant de la lorgnette, parmi les notabilités du monde parisien, le duc et la duchesse Decazes, le prince Alphonse, la reine d'Espagne, M. d'Harcourt, le duc et la duchesse de Mouchy, le docteur Ricord, MM. Halanzier, de Villemessant, Paul de Cassagnac, Gaston Jollivet, Cantlu, comte de Lagrange, comte Hubert Delamarre, Mme de Poilly, prince de Sagan, de Luzzarraga, de Louvencourt, marquis de Scépeaux, le prince Galitzine, comte de Moltke, comte de Libaùs, baron A. de Rothschild, comte de Camondo, duc de Bauge, Heckeren, Richard Stevens, Dupressoir, de Forges, de Saucy, Détroyat, Darricau, Offenbach, Saccakini, Caldéron, docteur Mandl, Paul Brébaut.

Parmi les célébrités du monde artistique et élégant:

Mmes Adelina Patti, Christine Nilsson, Gueymard, Fioere, Beaugrand, Daram, Rosine Bloch, Mauduit, Ferrucci, Marie Belval, Arnaud, Thibaut, Fouquet, Nivet-Grenier, Sarah-Bernhardt, Lloyd, Tholer, Pasca, Geismar, Hustache, Marquet, Miolan-Carvalho, Fonta, Moutaubry, Stoikoff, A. Parent, Tibet, Mittie, Favart, Ponsin, Croizette, Chapuy, Lina-Bell, Zina Dalti, Ducasse, Léonide Leblanc, Antonine, Hélène Petit, Blanche Baretta, Jane Essler, H. Neveux, Mélita, Barret, Doche, Marie Laurent, Adèle Page, Deverger, A. Moreau, Fayolle, Berthe Girardin, H. Dupont, Marie Delaporte, Blanche Pierson, Angelo, Fromentin, Lody, Othon, Chaumont, Berthe Legrand, Berthal, Julia Jeunes, Victoria Lafontaine, Dartaux, Petit, Matz-Ferrare, Elvire Gilbert, Georgette Olivier, A. Régnault, Valérie, Reynold, Peschard, Théo, Grivot, Thérésa, Noémie, Panseron, Bl. Miroir, Jeanne Eyre, Desclauzas, Marie Vannoy, Daney, Bressolles, Suzanne-Thal, Lacressonnière, Legault, Magnier, Paola Marié, Céline Montaland, Zulma-Bouffar, Alphonsine, Suzanne Lagier, Silly, Van Ghell, Judic, Marie Leroux, Ugalde, Marie Cabel, Hortense Schneider, Rousseil, Dica Petit, Scriwaneck, Marie Grandet, Thèse, Gouvion, Baratand, Mariani, Moisset, Delval, Méry, Laurent, Lasseny, Reboux.

Mais arrêtons-nous, nous devrions nommer chaque loge et chaque fauteuil pour citer toutes les illustrations qui avaient tenu à plaisir d'applaudir Mlle Déjazet. C'est un souvenir qui restera dans la mémoire de chacun et qui laissera sa trace dans l'histoire artistique du pays.

CHARLES DUPUY.

ADRESSE au peuple de la Louisiane.

Quartier général du comité central démocrate et conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Les conservateurs de la Louisiane réunis à Baton-Rouge, décidèrent unanimement—et cette unanimité a été remarquable—de prendre part à la campagne politique actuelle.

Ils ne crurent pas un seul instant, qu'en le faisant ils reconnaissaient l'usurpation d'une manière quelconque, et même indirectement.

Les meneurs radicaux comprirent ce mouvement spontané des masses; aussi ne tardèrent-ils pas à imaginer des moyens qui, avec les lois d'enregistrement et d'élection, leur permettraient d'annuler le résultat du vote. Il devint évident qu'un enregistrement et une élection honnêtes étaient hors de question.

Les conservateurs en acquirent la preuve quand ils demandèrent une représentation égale au bureau; leur demande fut repoussée sans hésitation, mais le gouverneur *de facto* proposa, comme faveur, que cinq noms de chaque ward de la Nouvelle-Orléans et de chaque paroisse de l'Etat lui fussent soumis; il s'engagea à nommer commis d'enregistrement celle de ces personnes qui lui conviendrait, ou qu'une autre, qui donnerait de bonnes garanties, serait choisie en dehors du nombre de citoyens indiqué. Cette promesse n'ayant aucune valeur, l'entrevue se termina sans que rien fût convenu.

Les conservateurs ne se laissant décourager ni par les obstacles ni par la fraude organisée contre lesquels ils avaient à lutter, se mirent en mesure de découvrir et de déjouer les manœuvres de leurs adversaires.

Dans l'intervalle, la colère du peuple n'avait fait qu'augmenter. Les percepteurs des taxes décrétées par un gouvernement usurpateur et équivalant à la confiscation, se montraient inexorables. Des juris de police, même dans des districts qui venaient d'être inondés, avaient criminellement porté l'impôt local à un chiffre qui mettait les propriétaires dans l'impossibilité de payer. La concussion et la corruption régnaient dans tout l'Etat. Une armée de métropolitains, organisée dans le but d'intimider les citoyens quand elle cessait d'être la police de la Nouvelle-Orléans, envahissait les campagnes de temps en temps, avec tous les engins de guerre, non pas pour exécuter les décrets de cours, mais les édits et des ordres du gouverneur.

Enfin, pour comble d'outrages, l'administration usurpatrice semblait constamment occupée à exciter les blancs et les nègres, les uns contre les autres, afin d'obtenir des avantages politiques aux dépens des deux races. Les hommes de couleur, qu'on avait habilement travaillés, s'étaient formés en sociétés; on leur avait fourni et on continuait à leur fournir des armes; ils étaient devenus hostiles aux blancs, dont, cependant, les sentiments et les intérêts les portaient à cultiver des relations amicales avec eux. Les conservateurs jugèrent alors qu'il était prudent d'organiser des ligues blanches qui pussent les protéger en cas de nécessité.

On ne saurait nier à un citoyen le droit d'acheter et de porter des armes; et cependant, le gouverneur *de facto* osa le nier, bien plus, il essaya audacieusement de désarmer les blancs.

Le 14 septembre 1874 fut la conséquence de cette tentative!

Les événements de ce jour mémorable ont convaincu les hommes de couleur qu'ils n'ont rien à craindre de la part de leurs concitoyens blancs; ils ont prouvé au peuple des Etats-Unis que notre civilisation rend une guerre de races impossible. Le 14 septembre est une ère dans l'histoire de la reconstruction des Etats du Sud.

Le président a rétabli Kellogg, mais on ne répétera plus que la Louisiane s'est soumise à l'usurpation.

La dispersion de la brigade métropolitaine,—la démoralisation de la milice de couleur de la seule milice connue dans cet Etat et la chute du gouvernement d'Etat au premier choc venant d'un peuple outragé—ont enseigné à l'usurpateur qu'un mauvais gouvernement doit avoir des bornes. Aussi, à peine la proclamation présidentielle est-elle publiée, qu'il s'arrange de façon à commencer des conférences pour arranger les troubles.

Un comité de conférence choisi par lui se réunit à un comité analogue choisi par le gouverneur McEnery et le lieutenant-gouverneur Penn. Après plusieurs jours de travaux, la conférence est suspendue par le refus des républicains de procurer trois vacances parmi les cinq membres du bureau des retours d'élection pour l'exécution d'un arrangement d'après lequel deux des vacances seraient remplies par des conservateurs, et la troisième par un républicain acceptable à tous les partis.

Leur contre proposition était que deux vacances seraient accordées aux conservateurs, les républicains retenant les trois membres déjà sur le bureau, de façon à s'assurer le contrôle pratique du bureau.

L'attention du comité central d'Etat fut alors appelée sur ce sujet; et, par une résolution adoptée par le dit comité, la conférence fut reprise en vue de faire l'arrangement qui a été conclu.

Les négociations ont été alors conduites réellement entre les comités centraux d'Etat représentant les deux partis politiques de l'Etat. C'est avec raison que cette responsabilité a été prise par les dits comités attendu que les négociations n'affectaient que les questions relatives à la conduite de la campagne politique.

La question de la légalité du gouvernement d'Etat reste intacte et non compromise et aucune question de principe n'a été discutée, abandonnée ou conclue.

Cet arrangement sur les détails n'entraîne pas un retrait de l'affaire de la Louisiane pendante devant le Congrès des Etats-Unis. Si le parti adverse ne s'y conforme pas entièrement, cela ne fera qu'accumuler les preuves de l'inutilité des efforts faits par notre peuple pour obtenir une expression loyale et légale de la volonté populaire. Nous avons toujours fait profession d'être et nous sommes des gens respectant la loi.

Notre réputation à l'intérieur et à l'étranger, nos intérêts matériels, notre dévouement à notre Etat, demandent de notre part la paix, l'ordre et un bon gouvernement.

Le langage employé dans le préambule de l'arrangement n'a pas voulu dire que nous acceptions l'imputation que nous sommes, en aucun sens, responsables des désordres dans cet Etat; et nous protestons formellement contre une interprétation semblable. Nous nous engageons seulement à donner notre aide et notre influence pour maintenir l'ordre pourvu que l'arrangement soit exécuté avec une promesse bien entendue de la part de nos adversaires politiques qu'ils s'abstiendront à l'avenir de tous actes de nature à provoquer la violence.

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de s'enregistrer et de voter. Unis, nous marchons contre un ennemi divisé et démoralisé. Avec les garanties obtenues, avec les grands intérêts en jeu, avec la fermeté, la vigilance et la résolution, dont a déjà fait preuve la population, chaque Louisianais doit exercer et faire respecter son privilège électoral pour donner raison à notre déclaration si souvent répétée que la majorité des votants de cet Etat est en faveur d'un gouvernement d'Etat honnête, pur et stable.

R. H. MARR, président.
ALBERT VOORHIES, vice-président.
W. J. BUDDENDORFF, E. G. DILL, } Secrétaires.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.

ADRESSE AU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le comité de cinq, nommé par la convention démocratique de paroisse qui vient de s'ajourner, a publié l'adresse suivante:

Au peuple de la Paroisse d'Orléans.

La convention de paroisse du parti démocratique et conservateur a chargé les membres de ce comité de préparer une adresse, en leur recommandant instamment de protester contre le projet de l'exécutif de signer et de promulguer le bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

La convention était composée de délégués choisis par les votants conservateurs et représentant les différents wards. Ils avaient pour seule mission de désigner les candidats pour les différentes places publiques et ils n'ont pas cru qu'ils étaient autorisés en aucune façon à faire une déclaration de principes politiques ou à annoncer un programme quelconque.

Les procédures de la convention sont maintenant connues de tous et il n'est pas nécessaire de récapituler les faits dans cette adresse.

Il y a un grand nombre de places à être remplies aux élections prochaines et il y a beaucoup de candidats pour chaque place.

Heureusement que les candidats étaient des hommes honnêtes et droits, de sorte que la convention n'a eu qu'à choisir, entre les bons noms qui étaient présentés, celui qui, de l'avis de la majorité, convenait le mieux pour telle ou telle place, selon les circonstances, et celui qui serait le plus propre à obtenir l'approbation de la grande masse des électeurs conservateurs.

Il a été impossible à la convention de satisfaire tout le monde dans le choix des candidats, et elle croit que quelques-uns des candidats qui ont été battus sont tout aussi compétents, honnêtes et fidèles que leurs compétiteurs plus fortunés. En même temps, elle est certaine que la liste de candidats telle qu'elle est présentée, ne peut manquer dans son ensemble de mériter la confiance de tous les votants conservateurs de la paroisse, parce qu'elle est digne d'obtenir leurs suffrages.

Cette liste de candidats est composée de façon à rendre non seulement le succès certain, mais aussi à inspirer aux masses la confiance de voir chacun des candidats remplir fidèlement et consciencieusement son devoir.

Le bruit a couru que l'Exécutif a l'intention de signer et de promulguer un bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ce bill n'a pas été, que nous sachions, rendu public; et nous ne pouvons faire aucun exposé de ses dispositions. Mais on croit généralement que son effet serait d'abolir le gouvernement actuel de la ville; de rendre vacants les emplois des titulaires actuels, et de soumettre l'administration municipale au contrôle de l'Exécutif par le moyen de fonctionnaires nommés par lui. Si ce bill prenait la forme d'une loi par l'approbation et la signature de l'Exécutif, la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises et l'Exécutif serait investi d'un pouvoir destructif de nos droits et de nos intérêts, et offrant un danger imminent pour la paix publique.

Nous espérons que l'Exécutif n'a aucune intention de ce genre, mais, suivant les instructions de la Convention, nous protestons solennellement, au nom du peuple de la Nouvelle-Orléans, contre tout changement actuellement à notre charte de la ville, et plus particulièrement contre la signature et la promulgation du bill en question, ou de tout bill par lequel la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises, et le gouvernement de la ville soumis aux créatures de l'exécutif ou à des fonctionnaires autres que ceux choisis, ou qui doivent être choisis par l'élection libre du peuple. Sans avoir l'intention d'employer aucun terme de menace, nous déclarons que, dans notre opinion, tout changement entraînerait les conséquences les plus sérieuses, et mettrait grandement en péril la paix publique, que nous désirons très sincèrement voir préserver.

Et, maintenant, concitoyens votants conservateurs de la paroisse d'Orléans, de toute classe et de toute condition, vous qui désirez vous affranchir du mauvais gouvernement, de l'usurpation, des oppressions et des exactions qui ont presque mis en banqueroute le peuple, l'Etat et la ville, et qui nous ont conduits à la ruine et à la dégradation politiques, nous vous présentons notre liste de candidatures et nous vous demandons de la prendre loyalement et sincèrement en considération.

Nous savons que quelques-uns d'entre vous doivent, nécessairement être désappointés de l'échec des candidats qu'ils préféraient personnellement; mais ayant soumis leurs prétentions à la décision de la convention, il ne reste plus à tous, comme bons citoyens, qui ne désirent que servir l'intérêt public, que de donner leur appui cordial aux candidatures. Mettons de côté nos préférences personnelles, nos vœux personnels, nos jalousies personnelles et unissons-nous comme un seul homme dans un but commun.

Que tout homme, qui en a le droit, s'enregistre, que tout homme qui est enregistré vote, et que tout votant conservateur, que quiconque est opposé à l'usurpation existante, donne son vote pour toute la liste conservatrice, et nous pourrons, avant peu, voir notre Etat et notre peuple affranchi et libre.

R. H. MARR, Président.

T. Bailly Blanchard, W. B. Schmidt, Emile J. O'Brien, Archibald Mitchell. } Membres du comité.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureaux de l'Enregistreur des votants.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Précinct. Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—PERRY R. EMERSON. Bureau, No 409 1/2 de la rue St-Charles.

Deuxième Précinct. Compris entre les rues Thalie, Julie et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—J. G. BADENHAUSEN. Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Précinct. Compris entre les rues Julie, Canal et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—DANL. A. ROSE. Bureau, No 98 rue Liberté.

Quatrième Précinct. Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—A. J. KENNER. Bureau, rue Trémé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Précinct. Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—L. D. LARRIEU. Bureau, rue Ste-Anne près Tonti.

Sixième Précinct. Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—J. R. ROUDANEZ. Bureau, Au coin des rues Quartier et Rochéblave.

Septième Précinct. Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—N. B. HUTTON. Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Précinct. Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—JOHN EVANS. Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Précinct. Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville. Surintendant-assist—JAMES H. DOUGHERTY. Bureau, à l'angle du chemin de Gentilly.

Dixième Précinct. Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi. Surintendant-assist—MICHAEL J. CONNORS. Bureau à l'angle des rues Dryades et Jackson.

Onzième Précinct. Compris entre les rues Première, Tolédano et le fleuve Mississippi. Surintendant-assistant—R. B. BAQUIÉ. Bureau, au coin des rues Magasins et Washington.

Douzième Précinct. Compris entre la rue Tolédano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi. Surintendant-assist—THOS K. FLANNAGAN. Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Précinct. Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi. Surintendant-assistant—P. J. MALONEY. Bureau, à l'angle des rues Magasins et Bordeaux.

Quatorzième Précinct. Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant — W. H. FINNEGAN. Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Précinct. Orléans, rive droite. Surintendant assistant—W. F. LOAN. Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algers.

Seizième Précinct. Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi. Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dixseptième Précinct. Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de Dessèchement, le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain. Surintendant assistant—JACOB GERBER. Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Seconde.

WM WRIGHT, Enregistreur des votants de l'Etat.
22 sept—6f

LISTE DE CANDIDATURES Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT:
JOHN C. MONCURE, DE CADDO.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT, Gén. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT, E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT, JOSEPH A. BREAUX, d'Ibéria.
QUATRIÈME DISTRICT, W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT, W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT, JOS. M. MOORE, de St. Landry.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plustôt possible, d'un acte prohibant l'assessement des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout assessment ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxes de licence; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excèdera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement fait en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, seront annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique; pourvu, cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereaux, soit comptes, contre tout département raisonnablement sujet au soupçon de fraude; que des prix de comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rémunération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la Ville.
Maire—JOHN J. LANE.
Administrateur des Améliorations—DANIEL SCULLY.
Administrateur des Comptes Publics—
Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.
Administrateur des Assessements—JOHN F. POPP.
Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.
Administrateur de Commerce — DENIS PRIEUR WHITE.
Administrateur des Water Works—CHAS. FITZENREITER.
Shérif Civil—A. H. DELMAS.
Shérif de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.
Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—DR. THOS. E. BROADDUS.
Coroner Second et Troisième Districts—DELPHIN B. ENVENU.
Sénateurs du Premier District—B. R. FORMAN, W. W. CARRE.
Sénateur du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.
Sénateur du Troisième District—JOHN PASLEY.

Représentants.
Premier District—T. A. BARTLETTE, JAMES TIMONY.
Deuxième District—J. A. FLORAT, JAMES POWERS, SAMUEL JAMISON.
Troisième District—A. DUMESTRE, E. WOOD PERRY.
Quatrième District—GEORGE CRONAN, CARL FISCHER.
Cinquième District, FRANK MARQUEZE, JOHN H. CASTELLANOS.
Sixième District—
Septième District—JOSEPH BRUNEAU—M. A. CALONONE.
Huitième District—AUG. STUART.
Neuvième District—
Dixième District—H. H. WARD, CHARLES H. REED et CHAS. HEAT.
Onzième District—

Justices de Paix.
1. J. C. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. JOHN L. LARESCHE.
4. JOHN CAIN.
5. —
6. JOHN P. HIGGINS.
7. R. H. HACKNEY.

Constables.
1. JAMES COLLENS.
2. —
3. MICHEL J. PONS.
4. JOS. CONTRERAS.
5. —
6. WM. FOLEY.
7. WILLIAM KINBERGER.

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct—

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, a le droit d'élire un membre du Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.
R. H. MARR, Président de la Convention. 8sept

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée, et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants:
Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.
Par ordre de la Direction. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire. 1ersept—4m

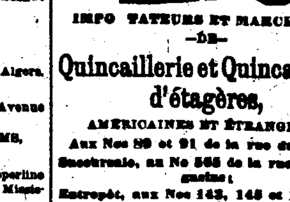

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE— Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères, AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES, Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins; Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en fer-blanc et émaillés. FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.
FABRICANTS DE ARTICLES en ferblanc brillant et verni à laque. FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour coke et charbon. FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait. Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles. 18 nov—1 an

A. Billet & Co., FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 26 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande [illegible]. 25 avril—6m

Chaudières à Sucre du Tennessee. De la célèbre Usine de Scéfner. APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le consigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des modèles modernes. R. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire, No. 29 rue Union. 24 oct

BANQUE DU PEUPLE. Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873. LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes: A. SOCOLA, JOS. DAVID, P. JAUFROID, G. W. DUNBAR, M. BREWIN, J. J. REISS, N. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN. R. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre du Globe,
Au coin des rues Baronne et Perdido.
J. KITTREDGE............Locataire et directeur.
LIEU DE RÉUNION DU GRAND MONDE DE LA VILLE OU L'ÉLITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS SE PORTE EN FOULE TOUS LES SOIRS. LES SŒURS WORRELL, CAHILL—MACARTHY. ERNEST RYNE—LE PORT. GAYNOR—MAGGIE NICHOL. ET LA MERVEILLE DU JOUR BABY BINGLEY se terminant par la pièce Burlesque THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD, avec décors nouveaux, costumes magnifiques, musique adaptée à la pièce et toute la pompe qu'elle comporte.
Darnley..........Miss Sophia Worrell
Lady Constance..........Miss Irene Worrell
King Henry..........W. B. Cahill
Sir Guy, the Cripple..........Harry McCarthy
Première réunion de famille et inauguration des MATINÉES DU GLOBE.
A l'étude—Ixion, Les Brigands et Suzanne aux yeux noirs.
ENTRÉES:—Premières et Parquets 75 cents—Loges de famille (places réservées) 50 cents—Troisièmes 25; Galeries 15; Loges particulières $5, $8 et $10.
Les portes seront ouvertes 7 h. moins 1/4—le rideau se lèvera à 7 3/4. Sérénade au balcon à 7 h. moins 1/4 et le spectacle commence à 8 heures.

Académie de Musique DE BIDWELL.
Positivement la dernière semaine des merveilleuses NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN, Lundi, 12 octobre, Et tous les soirs de la semaine; mercredi et samedi à midi.
NOUVEAUX ARTISTES ET AUTRES NOUVEAUTÉS.
Début de Mlle FONTAINEBLEAU, l'incomparable reine des airs; de Mlle DORATI, cantatrice de talent des Folies Dramatiques de Paris. Signor BENEDETTI, l'avaleur de sabres et d'épées, Herr SCHULTZE, l'homme aux cent visages, [illegible], des FERREYRA, l'homme-âne, Mons. BECHMAN, le merveilleux jongleur, [illegible] BROWN, le vélocipédiste dans de nouvelles évolutions, Herr UNTHAN, le violoniste sans bras, dans de nouveaux solos. Le prof. GIOVANNI, jouant sur des verres. TOM COLLINS [illegible] dans THE BIVAIB pantomime.
LUNDI, 19 octobre—La troupe de comédiens de Wallack, pour une semaine seulement.
A louer.—L'ÉTALAGE DE FRUITS du vestibule. S'adresser au contrôle.
Les portes s'ouvrent et la sérénade se donne sur le balcon à 7 heures moins un quart. Le spectacle commence à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir. 13oct—

UNE SÉRIE DE REPRÉSENTATIONS À BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ. Sera donnée par Mr. D. BIDWELL, à son

ACADÉMIE DE MUSIQUE
— Pour la — LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION. — Au bénéfice des — FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS — Dans la — MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE.
Il y aura une série de spectacles choisis, SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant Lundi soir, 2 Novembre 1874. — Continuant — Mardi 3, Mercredi 4; à midi et le soir. Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.
On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, 13 rue de l'Union, remplissant les fonctions de président du administrateur [illegible].
COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.
Billets: Une Piastre, bons pour toute représentation de la série.
Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au contrôle, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.
Le beau [illegible] de diamant, fait et exposé chez E. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série. 4oct—au 5 nov

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme F. N. OGDEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.
DAMES.
Mme Arch. Mitchell, Mme Thad. Waterman,
Mme Clara Charles, Mme C. Toby,
Mme Mary Stamps, Mme E. John Ellis.
MESSIEURS.
H. F. Shropshire, Thad. Waterman,
Dr John G. Angell, Wm. A. Bell,
Wm. Fagan.

COMITÉ DE FINANCE.
DAMES.
Mme J. K. Gutheim, Mme Wash. Marks,
Mme N. Buckner, Mme S. Choppin,
Mme H. S. Armstrong, Mme Rich. Flower,
Mme R. H. Marr.
MESSIEURS.
Wm. S. Pike, J. C. Morris,
M. Musson, Harmon Doane,
C. W. Allen.

DAMES.
Mme Columbus H. Allen, Mme Jno Augustin,
Mme H. S. Armstrong, Mme Abraham,
Mme Newton Buckner, Mme James Buckner,
Mme Wm. J. Behan, Mme Jesse K. Bell,
Mme K. A. Burke, Mme James Bowling,
Mme James Brooks, Mme Neuville Bienvenu,
Mme J. D. Bruns, Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Blaffer, Mme Augustus Block,
Mme S. H. Boyd, Mme A. Foster Axson,
Mme D. Warren Brickell, Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell, Mme Jas. B. Aycock,
Mme N. Commandeur, Mme Samuel Choppin,
Mme C. A. Conrad, Mme F. P. Coutreaux,
Mme H. D. Coleman, Mme W. H. Chaffe,
Mme S. Duval, Mme J. B. Catton,
Mme Joseph Denegre, Mme M. Dietrich,
Mme R. Flower, Mme E. John Ellis,
Mme Gid. Folger, Mme Wm. Fagan,
Mme Joe N. Folwell, Mme W. E. Clarke,
Mme W. H. Foster, Mme Am. Fortier,
Mme Given, Mme John Glynn, Jr.,
Mme L. H. Gardner, Mme James K. Gutheim,
Mme Leeds Greenleaf, Mme Chas Gallagher,
Mme Fred Hoyland, Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Harrod, Mme Hoffmann,
Mme E. J. Hart, Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston, Mme Joe Jones,
Mme John Kreutzruch, Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kilpatrick, Mme D. C. Labatt,
Mme T. P. Leathers, Mme Jos McElroy,
Mme Chas. Macready, Mme Frank McGloin,
Mme Wash Marks, Mme Arch'd Mitchell,
Mme Jos Mitchell, Mme Victor Mayer,
Mme Eugene May, Mme John Meyers,
Mme J. N. Marks, Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent, Mme F. O. Minor,
Mme S. Oviatt, Mme R. Pritchard,
Mme H. N. Ogden, Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants, Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike, Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne, Mme W. C. Raymond,
Mme Théodore Shute, Mme E. W. Stauffer,
Mme Warren Stone, Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmayd, Mme J. M. Seixas,
Mme Schreiber, Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stamps, Mme W. B. Schmidt,
Mme A. B. Sugar, Mme J. J. Tarleton,
Mme C. Toby, Mme K. A. Tyler,
Mme C. Tyler, Mme W. Tudor,
Mme Ulhoorn, Mme Albert Voorhies,
Mme O. F. Valette, Mme Eug. Waggaman,
Mme Thad. Waterman, Mme J. B. Woods,
Mme Alex Walker, Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton, Mme R. H. Marr,
Mme J. Cooper, Mme J. J. Mellon,
Mme John Lallande, Mme Edw. Booth.

Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense des droits du peuple le 14 septembre.
Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert. 30 sept—

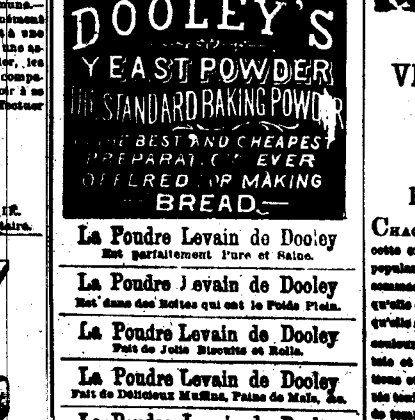

La Poudre Levain de Dooley Est parfaitement Pure et Saine.
La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.
La Poudre Levain de Dooley Fait de Jolis Biscuits et Rolls.
La Poudre Levain de Dooley Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.
La Poudre Levain de Dooley Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.
La Poudre Levain de Dooley Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.
La Poudre Levain de Dooley Est la plus Economique parce qu'elle a le plein poids.
La Poudre Levain de Dooley Est garantie et satisfera l'acheteur.
Demandez La Poudre Levain de Dooley et n'en prenez pas d'autre.
La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.
Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et du poids.
A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grossistes et les marchands de provisions de familles.

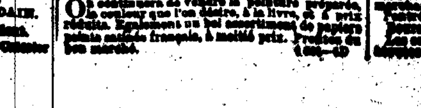

Liquidation. Liquidation. Au Prix Coûtant.
PEINTURE. PEINTURE. Rue de Chartres No 160.
On [illegible] de la peinture préparée, de la couleur que l'on désire, à la livre, et à prix réduits. Egalement un bel assortiment de papiers peints [illegible] français, à moitié prix. 1 oct—6m

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne. [illegible]
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
[illegible] Bank & Safe Deposit Co. [illegible]

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., [illegible] Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 16 Carondelet.
[illegible]
(SUR LA VIE.)
[illegible] Ins. Co., coin Canal & Gravier.
[illegible]

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Gaddis & Nippert, 127 Canal, Nlle-Orléans.
[illegible] Nippert, Faubourg-Poissonnière, Paris.
E. Marcoux, coin Toulouse et Royale.
MERCERIE ET FANTAISIE.
[illegible], 122 Royale.
MARCHANDISES SÈCHES.
Théo. Danziger & Sons, 156 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.
ÉTOFFES POUR DEUIL.
A. Lobry, 31, Bourbon.
CHAPELLERIE.
N. O. Leo Hat Store, coin Royale et St. Louis.
QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 63 Commune.
MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 167 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 169 Canal.
OMNIBUS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 21 et 23 Canal, [illegible] Vieille-Levée.
D. Lanard, 135 Vieille-Levée.
MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Mallard, coin Bienville et Royale.
BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
[illegible], 19 Bourbon.
[illegible], 32 Bourbon.
[illegible], coin Bienville et Bourbon.
ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Truxillo, coin Bienville et Chartres.
ÉPICERIES.
G. Dubamel, 131 Canal.
PENSION.
E. Malotre, 11 Toulouse, $4 par semaine.
FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, &c.
Norman & Meier, 151 & 153, Vieille-Levée.
L. Mosel, 32, Vieille Levée.
BOULANGERIE.
J. M. Laforrenderie, 276 Tremé.
CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Bell, coin Carondelet et Canal.
[illegible], coin Camp et Commune.
ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
P. Charpaux's, Royale.
FLEURISTES.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.
FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 28, St Charles.
J. Fagot, 155, Chartres.
COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.
TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards saloon, coin St Charles et [illegible].
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.
COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 81 Conti.
ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.
J. Pilsaut, 85 Rampart, Bas District.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company, Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.
(Extrait du huitième état annuel.)
Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874 ... $780 225 12
Pertes payées dans l'année ... [illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874 ... [illegible]
Intérêt et épargnes reçus ... [illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année fiscale ... [illegible]
Bénéfices net à brut après paiement de $[illegible] d'intérêt ... [illegible]
Dividendes comptant payés dans l'année
Intérêt ... 10 pour cent
Primes ... 20 pour cent
Actif: 30 avril 1874 ... [illegible]
Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.
Le 21 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été
Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie 1,100,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($612,156 13) net de leurs primes participantes.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.
Directeurs:
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore, A. Brittin,
J. I. Warren, A. M. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lyttleton Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James B. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.
1eroct—3m

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BAGAS, Aide-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la banque.

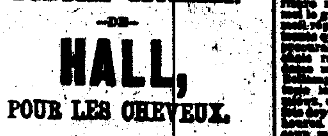

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN —DE— HALL, POUR LES CHEVEUX.
CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les croûtes et les pellicules [illegible] dans la chevelure; elle rend aux glandes capillaires leur primitive vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin. Je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.
En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.
PRIX UNE PIASTRE.
TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.
[illegible] produit le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.
Fabriqué par R. P. HALL & Co. NASHUA, N. H.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL. Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. [illegible]

LOTERIES.

PLAN D'ÉTÉ Seulement 10,000 Numéros.
LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE. Trois Gros Lots de $10,000 chacun.
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. (Incorporée le 11 août 1868.)
CLASSE G.
Tirage [illegible] public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 Oct. 1874.
PLAN.
10,000 Billets.......Billets seulement $10
[illegible]
LOTS D'APPROXIMATION
[illegible]
EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS
[illegible]
Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.
LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS RÉDUCTION.
Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock-box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.
Envoyez des mandats de poste ou recommandez vos lettres.

UNE AUTRE CHANCE! Cinquième et dernier concert TOMBOLA Pour venir en aide à la BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY. Renvoyée au 30 novembre 1874. TIRAGE CERTAIN CE JOUR-LA. LISTE DES LOTS.
Un gros lot, au comptant de......$250,000
Un gros lot, au comptant de......100,000
Un gros lot, au comptant de......75,000
Un gros lot, au comptant de......50,000
Un gros lot, au comptant de......25,000
[illegible]
Grand total, 20 000 lots tous payables comptant ... 2,500,000
PRIX DES BILLETS.
Billet entier ... $50 00
Demi-billet ... 25 00
Dixième ou chaque coupon ... 5 00
11 billets entiers pour ... 500 00
22 1/2 billets pour ... 1,000 00
Pour billets et renseignements, s'adresser à Tho. E. Bramlette, Agent et directeur, Edifice de la bibliothèque publique, Louisville, Ky. 14 oct au 30 nov.

Au Public. GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS. Ajournement au 23 Octobre 1874.
L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants:
Houston, Texas, 29 avril 1874.
Nous, soussignés, considérons la distribution de propriété foncière que M. J. R. Foster propose de faire le 23 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant de nature à amener les améliorations [illegible]
(Signé) Le maire, l'Hon. JAS. T. D. WILSON, et les membres du Conseil de Ville.
[illegible]
F. W. HOUSE, Trésorier.
J. R. FOSTER, Directeur, Houston, Texas.

UNE BOITE Donne une guérison parfaite DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Un préservatif infaillible DE LA FIÈVRE EN FRISSON. PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!
Les PILULES du Dr. BELLAMY C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède attaque la maladie du système.
1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frissons, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui écarte tout danger à une résidence dans les districts les plus infestés.
2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOÏDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.
3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.
Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:
"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. [illegible]
"P. LAWRENCE, Au Conservatoire de Musique de New-York, "5 East 14th Street."
Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade payera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.
Prix, Une Piastre la boîte. On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.
Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.
PHILIP LAWRENCE, PROPRIÉTAIRE, 212 Bay Street, New-York.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Bureaux, No. 111 de la rue Gravier. Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.
Actif [illegible]
A. HIMER BADER, Président. CH. ENGSTFELD, Vice-Président. GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS: [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Magnifiques Meubles Victoria de chambre à coucher, en bois de rose; meubles de salon et de salle à manger, en acajou et en bois de chêne; tapis de Bruxelles, &c.
PAR PLACIDE J. SPEAR—Bureau, Passage de la Bourse—JEUDI, 17 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 43, rue Royale, entre Douane et Bienville—
Magnifiques meubles Victoria de chambre à coucher, en bois de rose; meubles de salon et de salle à manger, en acajou et en bois de chêne; tapis de Bruxelles, porcelaines, matelas de crin, [illegible] armoires à glaces et d'autres utiles articles de ménage dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—Comptant. 15 oct—

PAR E. ROGER & CO.
350 caisses bottes, souliers et brodequins.
75 caisses souliers fins pour dames, demoiselles et enfants.
PAR E. ROGER & Co. Henry Samory, encanteur.—JEUDI, le 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan Nos 63 et 67, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)
350 caisses chaussures, composant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.
75 caisses souliers fins pour dames, demoiselles et enfants, venant des meilleures fabriques de Philadelphie et du Massachusetts.
Sans réserve balance d'un stock de souliers, les propriétaires se retirant des affaires.
Conditions à la vente. 14 oct—

PAR NASH & HODGSON.
Fabrique de Tabac à vendre.
Machines, chaudière, couteaux de presse à couper, machine à empaqueter, trays, élevateur, appareil à sécher, &c., en complet et en parfait état.
VENTE SANS RÉSERVE, A L'ENCAN.
PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau, No 5 de la rue Carondelet—VENDREDI, 23 octobre 1874, à Midi sur les lieux, au No 227 de la rue Front, entre les rues Erato et Thalie, il sera vendu—
Une fabrique de tabac, au complet et en parfait état. Elle sera vendue en bloc ou en détail, au gré des acheteurs.
On peut venir l'examiner pendant les deux jours qui précéderont la vente.
Conditions.—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13oct—

VENTES JUDICIAIRES.

Blache Otero vs. Jacques Lespérance.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,474.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un (31) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN terrain situé au faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Girod et St Jean Baptiste, désigné par le numéro deux suivant plan dressé par N. Bifleux, daté du 2 septembre [illegible] et annexé à un acte au rapport de [illegible] Pollock, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 septembre [illegible], portant vente par Baptiste Petit à Marie Rosé Adonis.
Le dit terrain mesure, mesure anglaise, vingt six pieds huit pouces de face à la rue Marigny, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 15 oct—31

Thomas Miles vs. Christian Boye.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,346—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, de Chartres et de la Douane, mesurant trente pieds de face à la rue Royale, sur cent [illegible] pieds six pouces de profondeur, mesure française, [illegible] Rodgers.
Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain, ses dépendances et appartenances.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Valsin Dronet, suivant acte au rapport d'Onésiphore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 2 février [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8oct—31

Thomas Miles vs. Joseph A. Brown.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 6,367. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI neuf de Novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
SIX terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois de la Nouvelle-Levée) Clay, de la Douane, et Bienville, désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze et Douze [illegible]
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
[illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8oct—31

François Lamoury vs. John S. Tully.
William J. McLean vs. le même.
QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, [illegible]—En vertu de deux writs de saisie et vente [illegible]
DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Hevia et Girod [illegible]
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—[illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, — No 6516. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-neuf d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
LA goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres ($200) daté du 7 mai 1874, payable à six mois de date, portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication au comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. sept 17—3f

Consulat de France.
AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1874.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:
[illegible]
Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à concourir à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans le tirage précédent.
La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, située rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures [illegible]

Mlle. B. de MIRANDA, Institutrice Espagnole.
MLLE. B. de Miranda, 198 rue Julia offre ses services comme professeur d'Espagnol. Elle se rendra au domicile des élèves si [illegible] préfèrent.

O. VALETON, ENCANTEUR
A TRANSFÉRÉ sa salle d'encan du No. 55, au No. 169 rue des Magasins, entre Poeyfarre et Lafayette. Jours de ventes: Mardi, Jeudi et vendredi. 8sept—3m

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.
Habillements, Lingerie, Chapeaux et Malles.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—JEUDI, 15 courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, au No. 38 rue de Chartres, il sera vendu un grand et bel assortiment d'habillements de drap, de casimir et de drap noir. Des paletots de satin et de laine, paletots, paletots courts, des pantalons noirs et de couleur, des gilets de soie, de drap et de velours, etc., etc.
Un bel assortiment de lingerie pour messieurs, chapeaux, malles, etc., etc.
On commencera par vendre 10 lots de vêtements pour garçons. 14 oct

PAR S. GUINAULT.
VACHERIE.
Vente pour cause de mauvaise santé.
PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, JEUDI, 15 octobre, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Lizardi et Levée, à l'écurie de Madame Vve. Michel Florance.

La vacherie de Bernard Adar consistant:
En 23 belles vaches laitières, [illegible] avec veaux et [illegible] sur le point de vêler.
1 cheval et 1 mule.
1 charrette à lait et 1 dito à grue.
Environ [illegible] de volailles.
Les bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions. — [illegible] 13oct—

PAR G. DE FERIET & CO.
Bonne affaire! Bonne affaire!
Grande vente péremptoire de Porcelaines, Faïences, Verreries et Plaqués, et d'Articles de ménage.
Le contenu entier de l'établissement bien connu de P. Malochée, No 85 rue du Canal, entre les rues Vieille-Levée et Chartres.
Vente au-dessous du prix coûtant pour liquider les affaires.
M. P. Malochée étant déterminé à se retirer des affaires actuelles, annonce au public qu'il disposera, sans réserve et promptement, de tout le vaste stock bien assorti de son magasin, consistant en: Articles de ménage de toutes variétés, Porcelaines, Verreries, Faïences, Articles en acier et plaqués, &c., &c., &c.
L'attention des marchands de la campagne, des personnes tenant maison et des détaillants est appelée sur cette vente importante; ils peuvent avoir l'assurance de trouver ici une rare occasion de faire de bonnes emplettes.
Le stock sera offert en vente à l'amiable par M. Malochée jusqu'au 15 octobre 1874, jour où tout ce qui restera du stock sera positivement vendu à l'enchère publique sur les lieux, No. 85, rue du Canal.
PAR G. DE FERIET & CO. — John G. Monroe, encanteur.—Commençant le JEUDI 15 octobre 1874, et continuant chaque jour suivant, à 10 heures A. M., jusqu'à ce que le stock soit complètement écoulé. 16 oct—

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL, Année expirée le 31 juillet 1874.
Montant reçu de membres décédés [illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes [illegible]
Montant au crédit des profits et pertes [illegible]
Montant payé sur 21 décès [illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires [illegible]
PASSIF. Polices série "A." [illegible] Polices série "B." [illegible]
ACTIF. [illegible]
I. N. MARKS, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier.

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs: [illegible]

Premier état annuel DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LIM. Au No. 180 de la rue du Canal. Le 15 Décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes d'incendie [illegible]
Primes de rivières [illegible]
Total des primes [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit: [illegible]
PASSIF. [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, par-devant moi, [illegible] 1874.
JOHN G. EUSTIS, notaire public.